



## EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration Extraordinaire

### Séance du 24 OCTOBRE 2024

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

**M. Mohamed MAHALI**

#### Administrateurs en exercice : 22

Présents : 17

M. MAHALI	M. DE GEA	Mme MARTINIANI	M. SMAILI
Mme BAGHDAD	M. GARCIN	Mme MATHERON	Mme VALVERDE
M. BEN MIHOUB	M. GILLET	M. MORENO	
Mme BERNARDINI	Mme KADDOUR	M. RICHARD	
M. CAVANNA	M. MARKOVIC	Mme SIDI DRIS	

Absents/excusés avant donné pouvoir : 5

Mme BASS	à	Mme BAGHDAD
Mme BICAIS	à	Mme BAGHDAD
Mme CHENET	à	M. MAHALI

M. DOYER	à	M. GILLET
Mme FORTIAS	à	M. CAVANNA

Nombre de votants (présents + représentés) : 22

<b>DELIBERATION</b> <b>24-54</b>  LA BEUCAIRE TOUR 82 Installation antennes relais par TOTEM FRANCE	<b>N° 24-54 – LA BEUCAIRE - TOUR 82 – INSTALLATION ANTENNES RELAIS – TOTEM FRANCE</b>  Mesdames, Messieurs,  Monsieur le Président présente le rapport suivant :  L'opérateur TOTEM FRANCE vient de saisir Toulon Habitat Méditerranée pour procéder à une installation d'antennes relais sur le toit terrasse de la résidence LA BEUCAIRE – TOUR 82– LES MYOSOTIS - 442 Avenue Albert Camus – 83200 TOULON.  Les dossiers techniques transmis, à l'appui de cette demande, respectent la convention cadre signée le 25/05/2005 entre Toulon Habitat Méditerranée et l'opérateur ORANGE, aux droits duquel intervient TOTEM France.  Cette nouvelle implantation fera l'objet de la signature d'un contrat de location intitulé « convention particulière» prévoyant notamment le versement d'un loyer annuel de 13 837,20 € H.T. (valeur 2024). Le loyer sera révisé à hauteur de 2 % au 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année, soit pour la première fois le 1 <sup>er</sup> janvier 2026. Les conditions financières ont fait l'objet d'une négociation ainsi que la révision de 2% par an.
---	--

Cette convention particulière décrit également les matériels installés et la surface utilisée. Elle est conclue pour une durée de neuf années, reconductible au terme par périodes successives de 3 ans.

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- D'autoriser TOTEM FRANCE à engager toutes les démarches administratives, notamment auprès de la Ville de TOULON, nécessaires à la réalisation de l'installation.
- D'autoriser la Directrice Générale à signer la convention particulière avec TOTEM France en vue de la location du toit terrasse de la Tour 82 de LA BEUCAIRE selon les modalités fixées à l'article 2.3 de la convention cadre.

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

**Considérant** que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	22	Abstention	0	Votes contre	0
------------------	----	------------	---	--------------	---

**Article 1**

**AUTORISE** TOTEM FRANCE à engager toutes les démarches administratives, notamment auprès de la Ville de TOULON, nécessaires à la réalisation de l'installation.

**Article 2**

**AUTORISE** la Directrice Générale à signer la convention particulière avec TOTEM France en vue de la location du toit terrasse de la Tour 82 de LA BEUCAIRE selon les modalités fixées à l'article 2.3 de la convention cadre.

Le Président du Conseil d'Administration, *JV*

Mohamed MAHALI

